

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2022-52****OBJET : PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL**

L'an 2022, le 08 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 03/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Daniel GUILLÉ, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Karine DESVARD, Benoît LONGEON, Philippe MIKO.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à André LANCIEN, Pascal PHILIPPE ayant donné procuration à Franck CLOUET, Pierre LAUDEN ayant donné procuration à Daniel GUILLÉ.

EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Madame Anaïk FOURDILIS.

ABSENTS NON EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Madame Cécile SACHOT.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T. « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire... ».

Stéphanie MELOT est désignée secrétaire de séance.

Le conseil prend acte

Rapporteur : Daniel GUILLÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-1 & L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 25 mai 2020, dûment rempli et signé ;

VU la délibération du 25 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 8 ;

VU la délibération 2020-26 du 25 mai 2020 portant élections des Adjoints au Maire ;

VU la délibération 2022-50 du 8 juin 2022 portant démission de Monsieur Didier CHAUVIERE en tant que 1^{er} Adjoint,

VU la délibération 2022-51 du 8 juin 2022 portant sur les élections des adjoints ;

CONSIDERANT les élections d'Adjoints au Maire du 08 juin 2022 dans la présente séance, l'ordre du tableau officiel des élus de la collectivité est modifié et s'établit comme suit. Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée, la liste des élus municipaux dans le nouvel ordre.

Annexe : CM08-06-2022 annexe 03-Tableau Conseil Municipal communes de 1000habitants et plus

Il est proposé au conseil de :

➤ **APPROUVER** le tableau officiel modifié de élus de la collectivité ;

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 2 voix Abstention.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an de ce présent

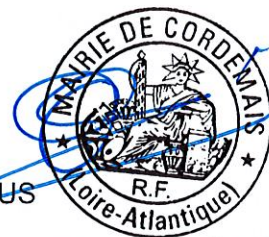


TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	GUILLE Daniel	31/05/49	Maire	903
1 ^{er} Adjoint	M	GADAIS Thierry	20/08/57	1 ^{er} Adjoint	903
2 ^{eme} Adjoint	Mme	CORMERAIS Pascale	03/11/67	2 ^{eme} Adjoint	903
3 ^{eme} Adjoint	M	CLOUET Franck	20/02/64	3 ^{eme} Adjoint	903
4 ^{eme} Adjoint	Mme	RETAILLEAU Lydie	04/03/73	4 ^{eme} Adjoint	903
5 ^{eme} Adjoint	M	DELANOE Yves Marie	25/07/82	5 ^{eme} Adjoint	903
6 ^{eme} Adjoint	Mme	ROUSSEAU Alexia	27/09/65	6 ^{eme} Adjoint	903
7 ^{eme} Adjoint	M	LANCIEN André	16/02/52	7 ^{eme} Adjoint	903
8 ^{eme} Adjoint	Mme	CHAPALAIN Emilie	21/01/84	8 ^{eme} Adjoint	903
Conseiller Municipal	M	LAUDEN Pierre	08/05/58	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	PHILIPPE Pascal	26/02/64	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	RABY Katell	31/05/64	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	SCOUARNEC-VERBECQ Nathalie	30/10/66	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	DESVARD Karine	23/02/69	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	PROUX Didier	26/04/70	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	SACHOT Cécile	23/01/75	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	FOUCHARD Bruno	23/10/76	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	DRAIGNAUD Patrice	24/08/78	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	LAUNAY Solène	29/01/79	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	MARNE Guinard	19/06/79	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	TENEZ Audrey	20/09/80	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	MELOT Stéphanie	09/10/80	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	Mme	JOUSSE Aude	08/06/90	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	CHAUVIÈRE Didier	15/02/58	Conseiller Municipal	903
Conseiller Municipal	M	MIKO Philippe	13/10/66	Conseiller Municipal	317
Conseiller Municipal	Mme	FOURDILIS Anaïk	12/10/71	Conseiller Municipal	317
Conseiller Municipal	M	LONGEON Benoit	03/10/76	Conseiller Municipal	317

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

A CORDEMAIS, le 08 juin 2022

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

